



Faites le tour du marché pour trouver l'assurance-automobile la moins chère

L'assurance-automobile en Ontario est vendue par des **courtiers** d'assurance, **des agents** ou **des assureurs directs** :

- Les courtiers vendent des polices d'assurance pour plus d'une compagnie et peuvent vous communiquer les fourchettes de prix des compagnies qu'ils représentent.
- Les agents ne vendent des polices que pour une seule compagnie d'assurance;
- Les assureurs directs sont des compagnies qui vendent leur propre assurance directement aux consommateurs par l'intermédiaire d'un centre d'appel, au lieu d'utiliser des agents.

Remarque importante : bien que les polices d'assurance-automobile de base soient les mêmes dans tout l'Ontario, les prix varient en fonction des antécédents de demandes d'indemnisation de chaque compagnie d'assurance sur le marché. Vous devez trouver la compagnie qui est en mesure de vous offrir les taux les plus bas, d'après son expérience. L'assurance est un secteur concurrentiel, et les assureurs changent leurs taux au fil du temps. Le seul moyen de s'assurer que vous avez souscrit la meilleure assurance est de vérifier les taux d'autres assureurs pour la même couverture. Voici quelques conseils pour faire le tour du marché :

1. **Sachez exactement quelle garantie vous cherchez.** L'assurance responsabilité civile minimum que vous devez souscrire en Ontario est de 200 000 \$. Toutefois, selon votre approche du risque, vous pouvez décider de souscrire une assurance de 2 millions de dollars. Consultez votre courtier, votre agent ou votre assureur direct. De même, vous pouvez opter pour une assurance sans garantie facultative de collision ou formule générale, surtout si votre voiture vaut moins de 2 000 \$.
2. **Envisagez une garantie prévoyant des franchises plus élevées.** De nombreux consommateurs en sont restés aux franchises standards de 300 \$ ou moins. Le gouvernement de l'Ontario exige des compagnies d'assurance qu'elles offrent une franchise de 300 \$ pour les garanties formule générale et les garanties pour dégâts aux biens avec indemnisation directe, et une franchise de 500 \$ pour les garanties collision. Vous pouvez demander une franchise encore plus élevée. Si vous portez la franchise à 750 ou 1 000 \$, vous pourrez baisser les primes d'assurance. Vous devez cependant être sûr de pouvoir payer cette franchise en cas d'accident.
3. **Renseignez-vous sur les possibilités de réduction.** De nombreux assureurs offrent des réductions en cas d'assurance de véhicules multiples dans le cadre d'une seule police. D'autres proposent des réductions aux personnes âgées ou aux familles avec plusieurs conducteurs. Par ailleurs, la plupart des assureurs offrent une réduction si vous souscrivez à l'une de leurs polices d'assurance-habitation. Il est aussi conseillé de demander si l'assureur actuel accorde des réductions aux clients fidèles.
4. **Renseignez-vous sur les cours de conduite défensive.** Certains assureurs prévoient des réductions pour les nouveaux conducteurs qui ont pris ces cours.
5. **L'utilisation que vous faites de votre véhicule est importante.** Utilisez-vous votre véhicule pour vous rendre au travail ou conduisez-vous uniquement par plaisir ? Selon l'utilisation du véhicule et les distances parcourues, le montant des primes varie.
6. **Enfin, ne changez pas de compagnie d'assurance au milieu de l'année.** Attendez la date de renouvellement pour éviter de payer des pénalités de résiliation.

Pour de plus amples renseignements, visitez le www.autoinsurance.gov.on.ca.